

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois d'octobre,
Les membres du Conseil municipal de DISTRÉ se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, après convocation légale adressée le 9 octobre 2026.
La séance est ouverte à vingt heures trente-cinq minutes sous la présidence de Monsieur TOURON, Maire, qui a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.
Etaient présents : Mme LAMANDÉ, Mr VIGNERON, Mme CHAMBRY, Mr CAILLAUD, Mme ETHORÉ, Mr MABILEAU, Mme THIBEAUD, Mr PERDRIAU, Mr GODET, Mme PEZET, Mme PATRY, Mr JAUDOUIN, Mr GAILLARD, Mme OGER, Mr BOTTEREAU.
Madame GAINIER donne pouvoir à Monsieur PERDRIAU.
Madame POITEVINEAU donne pouvoir à Monsieur BOTTEREAU.
Monsieur LAIRE donne pouvoir à Madame ETHORE.
Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur MABINEAU a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DIA

Monsieur VIGNERON, Adjoint, informe qu'il a été reçu en mairie le 14 septembre 2026, une déclaration d'intention d'aliéner pour la vente suivante :

- Propriété cadastrée section AB n° 19, 20 et 22, situées 15, rue du Moulin à Cuivre à DISTRÉ, d'une superficie totale de 1 552 m².

Ce bien est classé en zone UA au Plan Local d'Urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de ce bien.

DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'ARRHES

Madame ETHORE, Adjointe, fait part d'une demande de remboursement d'arrhes, versés pour la location de la salle de l'Amitié au mois de juillet dernier, et des motivations de l'annulation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer le règlement et de ne pas rembourser les arrhes, puisque la salle n'a pas pu être relouée.

CLOS DES AUBEPINES

Monsieur le Maire fait part des devis réalisés par le SIEMML pour la desserte électrique, l'éclairage public et le réseau télécom du lotissement dit du Clos des Aubépines, d'un devis réalisé par ENEDIS pour la dépose du branchement électrique actuel, d'un devis de la SAUR pour les connexions aux réseaux EU et EP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer les conventions financières et devis suivants :

- 21018.61€ TTC pour l'extension BT interne et distribution
- 8956.20 € TTC pour l'extension du réseau télécom
- 12 500 € TTC pour la fourniture de 5 candélabres solaires qui pourront être installés par un autre prestataire que le SIEMML
- 167,75 € TTC pour le contrôle de conformité
- 3497.09 € TTC pour le raccordement au réseau eau potable
- 2903.91 € TTC pour le raccordement au réseau d'assainissement
- 2040 € TTC pour la dépose du compteur électrique existant sous réserve du non aboutissement de négociation engagée par le Maire.

SIEMPL

Monsieur le Maire fait état des dépannages réalisés sur le réseau d'éclairage public dont le montant des interventions s'élève à 3 773.79 € TTC. Conformément au règlement financier, le montant de la participation à la charge de la collectivité s'élève à 2 830.35 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à verser cette somme au syndicat.

DEROGATION AUX REGLES DU REPOS DOMINICAL

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier Préfectoral relatif à la dérogation aux règles du repos dominical.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité (9 Pour, 8 Contre, 2 Abstention), d'émettre un avis favorable à l'ouverture des commerces les dimanches du mois de décembre sur l'ensemble de la commune sous réserve des contreparties prévues par la loi mais seulement à 4 dimanches par an pour les concessions automobiles, à compter du 1^{er} janvier 2027.

JARDIN DE MADELEINE

Monsieur le Maire fait part d'un devis de l'entreprise ATP de Brossay, afin de créer un trottoir Voie Romaine le long des constructions réalisées dans le Jardin de Madeleine et la création d'un bateau rue de la Cave Grolleau pour desservir le lot situé sur cette rue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider le devis de l'entreprise ATP pour un montant de 12 228 € TTC.

AMÉNAGEMENT ESPACE NATUREL SOUS LA BOSSE

Monsieur le Maire rappelle que lors de la création du lotissement de SOUS LA BOSSE, un engagement avait été pris avec les services de l'Etat pour aménager la zone non constructible de l'emprise de la ZAC en espace réservé à la sauvegarde de la biodiversité domestique.

D'autre part les familles du lotissement souhaiteraient qu'un espace simple de jeux soit aménagé également dans cette zone.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de faire réaliser un parcage pour accueillir des chèvres des fossés et/ou des chèvres poitevines, côté ouest. Un budget de 7 500 € est alloué pour réaliser les travaux.
- de réaliser un espace enherbé avec des butts. Un budget de 2 500 € TTC sera inscrite au Budget.

FESTI-DISTRE

Monsieur CAILLAUD, Adjoint, fait part des propositions faites pour l'édition de 2027 de Festi-Distré, par la société Y'A DE LA JOIE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- valider la proposition « Nuit des tubes numéro 1 » pour un montant de 66 992.50 € TTC et autorise le Maire à payer un acompte de 50% à la 1^{ère} demande ;
- valider la proposition de Dolomites Production pour le concert de Simon et Mac pour un montant de 6 450 € HT et autorise le Maire à payer un acompte de 50% à la 1^{ère} demande ;
- fixer les prix d'entrée comme suit 20 € en fosse et 25 € en gradin pour le vendredi et 25 € en fosse et 30 € en gradin pour le samedi ;
- autoriser le Maire à mettre en place une billetterie en régie ;
- autoriser le Maire à retenir la ½ page de 4^{ème} de couverture d'une publication de l'agglomération qui sera distribuée à 50 000 exemplaires pour un coût de 1 500 €.

Arrivée de M. LAIRE

EQUIPEMENT EPS

Monsieur le Maire fait part du besoin d'équiper l'espace de pratique sportive de poteaux et filets supplémentaires de badminton auprès de la Société CASAL SPORT pour un montant de 355.24 € TTC et de 2 buts multisports et filets pour 4 405.60 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à valider ces achats.

RAPPORT ANNUEL EAU ET ASSAINISSEMENT

Madame CHAMBRY, Adjointe, présente le rapport annuel de l'Agglomération de Saumur sur le Service Eau et Assainissement,

Après avoir répondu aux questions, le Conseil municipal prend acte qu'il a été permis à ses membres de s'informer sur lesdits rapports.

PRESENTATION SPL CUISINE CENTRALE

Madame CHAMBRY, Adjointe, présente le rapport du mandataire SPL restauration collective du Saumurois.

CONTROLE D'ACCES ET EXTENSION RESEAU INTERNET

Madame LAMANDÉ, Adjointe, fait part d'un devis pour mettre en place un système de gestion des accès et des créneaux d'utilisation à l'EPS ainsi que l'extension du réseau internet dans les bureaux d'AFRIEJ.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide, à l'unanimité de valider le devis de la société NetX Systems qui s'élève à 5 051.86 € HT pour la partie gestion des accès et des créneaux avec la mise en place d'une centrale, d'un logiciel accessible par notre site internet, d'un lecteur de badge extérieur sur la porte d'entrée et 1 149.23 € HT pour l'extension du réseau internet à partir de la box actuelle donc pour un montant global de 7 441.31 € TTC.

MISSION RE 2020 et ACV

Dans le cadre de l'extension du pôle de santé, il y a lieu de faire réaliser une étude thermique RE 2020 et une analyse du cycle de vie.

Après consultation, il est proposé de retenir le cabinet KEEPLANET pour un montant TTC de 879 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider ladite proposition.

CHALLENGE DE DISTRE

Madame Lamandé, Adjointe, rappelle qu'en partenariat avec l'Association DISTR'AYANT, un challenge de boule de fort de la commune de Distré a été organisé en 2025 et 2026 et suggère que ce concours soit reconduit pour l'année 2027.

Ce challenge pourrait se dérouler du 19/01 au 17/04, soit un concours par équipe de 2, limité à 64 équipes. Les frais d'organisation de 300 € seront versés à Distr'ayant, qui conserverait également les engagements.

Les vainqueurs remporteront une dotation en vins d'Anjou et de Saumur répartie selon demande de la mairie :

78 bouteilles pour les vainqueurs,

42 bouteilles pour les deuxièmes

12 bouteilles pour les troisièmes et les quatrièmes

1 lot pour les autres équipes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de valider cette organisation du Challenge de boule de fort 2027.

CLIMATISATION ECOLE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a déjà validé la mise en œuvre d'une climatisation réversible à la maison verte pour un montant de 18 483.73€ TTC auprès de la société GTS de Distré.

Des devis ont été demandés à la même entreprise pour l'installation d'une climatisation réversible dans l'espace des Petits Ceps pour un montant de 16 548.24 € TTC et du réfectoire pour 12 618.82€ TTC de l'Ecole des Vignes de Distré.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider ces propositions et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions aussi élevées que possibles auprès de la DETR, de la DSIL, d'EDF et du programme Edurenov de la Banque des Territoires.

GRAND ECRAN TACTILE

Madame LAMANDÉ, Adjointe, propose d'acquérir un grand écran tactile pour la salle du Conseil Municipal, les projections sur l'écran actuel étant peu performantes. C'est un écran multi-tactile de 86 pouces qui fonctionne sans fil et qui permet la projection depuis un ordinateur, un smartphone, une tablette grâce à une application adaptée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de valider le devis de la Société Masc-Informatique comprenant l'écran tactile, le chariot mobile et la formation à ce nouveau matériel, pour un montant de 2 934 € TTC.

MODIFICATION MODALITES DE PAIEMENT CANTINE

Monsieur le Maire soulève la problématique des familles nombreuses dont les enfants mangent occasionnellement à la cantine scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, à titre exceptionnel que les familles d'au moins 3 enfants, dont les enfants prennent individuellement moins de 3 repas par semaine soit remboursées non pas trimestriellement mais à mois + 1.

Pour copie conforme au registre,

Le 23 octobre 2026.

Le Maire,

Eric TOURON